

Décision n° 01-1060 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 14 novembre 2001 relative au changement de la dénomination sociale de la société GTS Omnicom SA en Ventelo France SA.

L'Autorité de régulation des télécommunications,

Vu le code des postes et télécommunications, et notamment les articles L. 33-1 et L. 34-1 ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 1997 modifié autorisant la société GTS Omnicom SA à établir et exploiter un réseau de télécommunications ouvert au public et à fournir un service téléphonique au public ;

Vu la demande présentée le 4 septembre 2001 au nom de la société Ventelo France SA anciennement dénommée GTS Omnicom SA, complétée par le courrier reçu le 2001 et par le courrier électronique reçu le 24 octobre 2001,

Après en avoir délibéré le 14 novembre 2001,

Décide :

Article 1 – Sont approuvés :

- le rapport d'instruction relatif au changement de dénomination sociale de la société GTS Omnicom SA ;
- le projet d'arrêté associé.

Article 2 – Le président de l'Autorité est chargé de transmettre au Secrétaire d'État à l'industrie le rapport d'instruction et le projet d'arrêté annexés à la présente décision.

Fait à Paris, le 14 novembre 2001,

Le Président

Jean-Michel Hubert